

## DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Le présent document est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'ENTREPRISE

Dénomination sociale : Ambre Patrimoine

Siège social : 149 avenue du Maine – 75014 Paris

SIREN : 792 956 237

NAF/APE : 7022Z

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Sébastien Delattre. Elles sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle et sont destinées à Ambre Patrimoine. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Sébastien Delattre à l'adresse mail suivante : [sd@ambre-patrimoine.com](mailto:sd@ambre-patrimoine.com).

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 130 06 143 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

**CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**) sous le n°E003578, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). Cette activité est contrôlable par l'AMF.

**IAS (Intermédiaire en Assurance)** dans la catégorie courtier de type B ;

**IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)** comme courtier

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 750436 Paris Cedex 9 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>. Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Il est par ailleurs :

**Agent immobilier** : carte n°CPI 7501 2018 000 025 093 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France (sans détention de fonds). L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

**Prestataire de formation** : enregistré sous le n°11755139275 auprès du préfet d'Île de France

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : ZURICH Insurance PLC – 112 avenue de Wagram – 75017 Paris -  
n° de police : 7400026945

<b>Pour des montants de :</b>	<b>CIF</b>	<b>IAS</b>	<b>IOBSP</b>	<b>IMMO</b>
<b>Responsabilité Civile Professionnelle :</b>	1 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €
<b>Garantie financière :</b>	<i>Non concerné</i>	115 000 €	115 000 €	110 000 €

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou <https://www.anacofi-cif.fr/> .

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

#### **PARTENAIRES**

#### **COMPAGNIES, ETABLISSEMENT DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS**

<b>Nom</b>	<b>Nature</b>	<b>Type d'accord</b>	<b>Mode de rémunération</b>
AFI ESCA	Assurance	Conv. de courtage	Commission de 0 à 30 %
Metlife	Assurance	Conv. de courtage	Commission de 0 à 30 %
BRED	Banque	Contrat de partenariat	Commission 0.25 % plafond 3 000 €
PAREF	Sté de gestion	Conv. de distribution	Commission 4 à 5 % HT
PERIAL	Sté de gestion	Conv. de distribution	Commission 4.5 à 5.5 % TTC
SOFIDY	Sté de gestion	Conv. de distribution	Commission 5 à 6 % HT
Corum	Sté de gestion	Conv. de distribution	Commission 3 à 6 % TTC
Suravenir	Sté de gestion	Conv. de courtage	Commission proportionnelle aux frais d'entrée et de gestion
Primonial	Sté de gestion	Conv. de courtage	Commission proportionnelle aux frais d'entrée et de gestion

La liste complète des partenariats est disponible sur simple demande.

#### **MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL**

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

## MODE DE COMMUNICATION

Votre conseiller Ambre Patrimoine est disponible sur rendez-vous (physique ou visio), par téléphone au 06.99.10.75.76 ou par mail [sd@ambre-patrimoine.com](mailto:sd@ambre-patrimoine.com)

### **Litiges – Procédure de réclamation**

(Article 325-23 du RGAMF et : recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Ambre Patrimoine – 149 avenue du Maine – 75014 Paris

Par tel : 06.99.10.75.76 ou par mail : [sd@ambre-patrimoine.com](mailto:sd@ambre-patrimoine.com)

### **Traitements des réclamations :**

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

### **Saisir un médiateur :**

<b>I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :</b>  Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	<b>Pour les activités d'assurance</b>  La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09  Site internet : <a href="https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur">https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</a>
<b>II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :</b>  Pour les activités de CIF  Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02  Site internet : <a href="https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation">https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation</a>	<b>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières</b>  Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES  <a href="https://www.anm-conso.com/site/particulier.php">https://www.anm-conso.com/site/particulier.php</a>

### **DATE ET SIGNATURE**

Le client	Le conseiller
Fait à : _____	Fait à : _____
Date : _____	Date : _____
Signature :	Signature :